



Les présumés fournisseurs des armes du 13 novembre

Par [François Belliot](#)

Mondialisation.ca, 28 janvier 2024

francoisbelliot.fr 22 décembre 2023

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#), [Loi et Justice](#)

Qui a fourni les armes qui ont permis aux [trio des terrasses](#) et au [trio du Bataclan](#) de commettre le carnage que l'on sait ? Nous ne parlons pas ici des gilets explosifs, qui ont été confectionnés par Ahmad Alkhalid, dans l'appartement conspiratif de Charleroi, à partir de matériaux que chacun peut se procurer librement dans le commerce, mais des six kalachnikovs et de leurs chargeurs. Comme pour le massacre de Charlie Hebdo 55¹, l'origine des armes qui ont servi à tuer est l'un des points les plus obscurs de la procédure des attentats du 13 novembre. Les magistrats belges puis français qui ont instruit l'affaire ont jeté leur dévolu sur deux suspects en particulier, Ali El Haddad Asufi, et Mohamed Bakkali, et le moins que l'on puisse dire – ce qui n'ôte rien à la complicité des deux hommes à un niveau moindre – c'est qu'après cinq années d'instruction, et neuf mois de procès, ce rôle cardinal des deux hommes, qui leur a valu une très lourde condamnation, est encore loin d'avoir été irréfutablement démontré.

Nota bene : les liens hypertextes sur les noms des différents protagonistes des attentats de Paris et de Bruxelles renvoient systématiquement aux portraits et parcours déjà publiés les semaines précédentes sur ce site.



Ali El Haddad Asufi



Ali Al Haddad Asufi

Né en 1984 à Berchem Sainte-Agathe en Belgique, Ali El Haddad Asufi est le benjamin d'une fratrie de quatre enfants, issu d'une famille originaire de Tanger au Maroc. Son père est mort quand il avait six ans. Il a la double nationalité belge et marocaine. A ses dires, lors de son enquête de personnalité du 8 novembre 2021, il a eu *«une enfance heureuse, on s'entendait bien, ma mère faisait ce qu'elle pouvait pour qu'on manque de rien, mais bon, grandir sans père, on sentait le manque, le vide* ». Comme tous ses compagnons dans le box des accusés ou morts en se faisant sauter, lui et l'école ça faisait deux, si bien qu'il arrête sa scolarité un an avant le BAC, à l'âge de dix-neuf ans : *« Ça m'intéressait plus, j'arrivais plus à me concentrer, j'ai doublé, j'ai redoublé, je ne me suis pas acharné* ». Il devient pendant quatre ans chauffeur-livreur, passe deux années au chômage, puis travaille pendant quatre ans pour la société LSG sky à l'aéroport de Zaventem, pour la livraison de plateaux-repas dans les avions. Entendu au procès, son employeur a évoqué *« quelques absences* » et un employé qui avait du mal à composer avec la hiérarchie. Fumeur de cannabis depuis l'âge de 16 ans, El Asufi n'a aucun antécédent judiciaire si l'on excepte des délits de roulage (défaut de stationnement, défaut de contrôle technique). Il a toutefois admis avoir participé à du trafic de cannabis et de cocaïne au détail, et il lui arrivait de faire l'intermédiaire *« pour des transactions plus onéreuses* ». C'était un proche d'Ibrahim el Bakraoui : *« Je l'ai rencontré à l'école, on faisait le trajet ensemble, on habitait à peu près dans le même secteur. On avait 16 ou 17 ans, on avait les centres d'intérêt d'adolescents,*

on passait nos journées à l'école ensemble... À cette époque-là, [Ibrahim el Bakraoui] était normal. » ; il connaissait aussi naturellement son frère Khalid, avec qui toutefois il n'avait pas d'atomes crochus, ainsi que Mohamed Bakkali, [Yassine Atar](#), avec qui il est aussi allé à l'école, et Abdellah Chouaa, qui « travaillait dans la même société que [lui] », et dont « tout le monde était surpris de son interpellation dans la boîte. » En revanche il ne connaissait ni [Brahim](#) ni [Salah Abdeslam](#) et n'a jamais fréquenté leur café les Béguines, y compris pour le trafic de stupéfiants. Il habitait la commune de Schaerbeek, non loin des frères el Bakraoui (kamikazes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016), à l'est de Molenbeek.

Il a été interpellé une première fois le 24 mars 2016, pour être relâché le jour-même, puis placé en détention préventive le 9 juin 2016, dans le cadre de l'enquête sur les attentats de Bruxelles du 22 mars, et le 18 mai 2018 il a été visé par un mandat d'arrêt émis par Christophe Teissier, le juge antiterroriste parisien qui dirige l'enquête sur les attaques du 13 novembre 2015, en raison des armes dont il aurait contribué à approvisionner les terroristes. Ce mandat d'arrêt a eu pour lui des conséquences désastreuses : alors que la justice belge avait autorisé en août 2018 sa libération conditionnelle avec mise sous bracelet électronique, la révélation de ce mandat d'arrêt européen en relation avec les attentats du 13 novembre dans la presse en septembre a entraîné son maintien en détention, ce qui l'a poussé à assigner l'État belge en justice.

Lors du procès il s'est plaint de ses conditions de détention, à l'isolement : « *Les cellules sont très petites, c'est obscur, les fenêtres s'ouvrent pas... On se met à parler tout seul... »/ « On cogite, on subit, on peut pas se défendre. Depuis 5 ans je conteste et j'ai l'impression de pas être écouté. »/ « C'est un peu comme vivre dans sa tête. Après 5 ans, c'est un peu comme mourir à petit feu, on est juste en cellule, on vit plus trop... C'est compliqué à expliquer ce qu'on vit et ce qu'on ressent. » En détention il s'est mis à parler aux objets qui sont devenus ses seuls amis.*

Quelques mois avant son interpellation, à l'été 2015, il a rencontré sa compagne avec qui il s'est mis à vivre en couple en février 2016, et qui aujourd'hui encore le soutient.

Dès le 15 septembre 2021, il a laconiquement clamé son innocence : « *Monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, j'ai pas participé à la préparation des attentats. »* Quand est venu le moment de son interrogatoire, le 11 février 2022, sa sœur et sa compagne sont venues témoigner en sa faveur. La première a ainsi dit : « *J'aimerais d'abord dire que je compatis à la douleur des familles des victimes, je soutiens mon frère et je l'aime* », et rapporté avoir été très choquée par son interpellation qui a eu lieu en sa présence : « *Je l'ai pris comme une agression, on a eu le droit à un scénario de film. On a été menotté, on a braqué des armes sur nous, on est resté menottés par terre pendant des heures, c'est un traumatisme encore présent. »* Elle explique que si son frère était musulman, il n'était pas constant dans la prière et ne s'intéressait pas à la politique. La seconde est au diapason : « *Je soutiens totalement Ali, il n'a rien à voir avec toute cette histoire. »* Ils n'ont jamais discuté de politique ou de Syrie ensemble, et si elle le soutient encore aujourd'hui c'est parce qu'il « *clame haut et fort son innocence, [elle] le croi[t]. [elle] devai[t] le soutenir dans cette épreuve. »*

Lui-même a prétendu que sa pratique religieuse n'était en rien extrémiste : « *c'est une pratique classique, normale, qui peut éventuellement s'intensifier après un décès. »* Ce qu'il pense de Daech ? « *J'en pense un peu la même chose que vous, comme tout le monde. C'est une pratique rigoriste de l'Islam, ce n'est pas comme ça qu'on m'a éduqué. »* Comme on lui évoque une clé USB « Coran anasheed » retrouvée dans sa voiture, il prétend ne

l'avoir jamais écoutée, qu'elle n'était pas à lui, et qu'il ne s'intéressait pas à ces fichiers. Quant à un post Facebook évocateur sur le « conflit israléo-palestinien » retrouvé sur son compte, l'un de ses avocats explique qu'« *un post sur un mur n'est pas forcément posté par la personne, mais qu'il peut apparaître par une simple identification.* » Asufi enchaînant : « *Moi je ne postais jamais rien.* »

Interrogé sur la radicalisation des frères el Bakraoui, on lui rappelle que dans ses premières dépositions, il a admis avoir remarqué chez eux des changements, propos sur lesquels il est revenu par la suite, expliquant : « *j'étais en panique, j'ai dit aux flics ce qu'ils voulaient entendre.* » Il prétend avec force n'avoir constaté aucun changement : Ibrahim, « *physiquement il ne montrait rien, il s'habillait normal, il ne se laissait pas pousser la barbe. (...) Il ne voulait plus venir avec nous dans certains clubs, mais on se disait aussi que ça pouvait être financier. Oui il était plus mature, il voulait se marier* » ; Khalid, « *les peu de fois où je l'ai vu, je n'ai rien constaté de radical.* »

Il pense que c'est [Oussama Atar](#), qu'il a croisé mais qu'il ne connaissait pas, qui a retourné le cerveau des frères el Bakraoui : « *c'est ma vision, dans son entourage je ne vois pas qui d'autre aurait pu lui mettre ça dans la tête.* »

Certains faits ne plaident toutefois pas en sa faveur. Pourquoi, par exemple, a-t-il accompagné à l'aéroport d'Amsterdam son ami el Bakraoui, pour son voyage « touristique » en Turquie en juin 2015, au cours duquel il a tenté de se rendre en Syrie ? Il explique : « *J'imagine que c'est un pays touriste, pas cher, qu'il fait beau.* » Et comme le président lui objecte : « *À l'époque, beaucoup de gens partaient en Syrie. Vous n'avez pas pensé que le but c'était d'aller plus loin ?* », il répond : « *Non, pas du tout. Il m'a dit qu'il voulait aller se cacher en Turquie chez quelqu'un. Connaissant son passé criminel, je n'avais pas de raison de douter.* » N'a-t-il pas alors trouvé suspect qu'il revienne par la Hollande et non par la Belgique ? « *Il me dit qu'il a soudoyé les autorités turques pour qu'ils l'expulsent aux Pays-Bas, pour que ça soit plus discret.* »

Plus suspect maintenant est son acceptation de l'accompagner pour un voyage en Grèce, au départ de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle le 18 juillet, dès son retour de Hollande : « *Dès que je le vois, il me dit qu'il veut repartir se planquer, et qu'il va partir vers la Grèce.(...) Il me demande de l'accompagner, il a sa fausse carte et il pense que c'est plus discret à deux.* » Pourquoi l'accompagne-t-il en Grèce ? « *Je ne fais rien d'illégal, je ne m'inquiète pas du tout. Lui pense qu'il est recherché mais il n'est même pas sûr.* » Il ne s'étonne pas qu'el Bakraoui n'ait pris qu'un aller simple, mettant ce détail sur le compte de la crainte d'être recherché. Le président s'étonne alors que lui-même soit resté si peu de temps en Grèce : une seule journée. Asufi explique que « *ça ne [l]e dérange pas trop de voyager ou de faire de la route.* » Le planning était certes serré mais ça n'était pas plus embêtant que ça car « *c'était un ami qui avait des soucis* ». De toute façon il n'aurait pas pu rester bien longtemps parce qu'il « *avait le mariage de mon frère au Maroc, le 29 juillet.* » Et comme on le sonde sur le fait qu'il a financé lui-même ce voyage, il explique que c'est bien sa carte d'identité qui a été utilisée mais que c'est en fait el Bakraoui qui a tout payé.

Nous développons un peu plus que d'autres ce portrait d'une figure secondaire des attentats du 13 novembre, parce qu'au final Ali El Haddad Asufi, et la nature du rôle qu'il y aurait eu, en particulier dans la fourniture éventuelle d'armes aux terroristes, a été au centre de bien des débats pendant les neuf mois qu'ont duré le procès.

Commençons par un point mineur qui donne une idée de la base à partir de laquelle

certaines personnes ont pu, dans le cadre de cette procédure, être placées en détention provisoire pendant des années. Le 2 mars 2022, une enquêtrice belge, témoignant par visioconférence, exhibe des photos de différents protagonistes de ce dossier prises par des caméras de surveillance près des planques des terroristes en Belgique. Devant celle du 39, avenue des casernes à Etterbeck, on voit ainsi les frères el Bakraoui : l'un d'eux, qui a repéré les caméras, dissimule souvent son crâne sous une moumoute ou alors se coiffe d'une casquette. On peut également voir un jour Ali El Haddad Asufi avec un carton ouvert sur les bras, ce qui pousse l'enquêtrice à émettre des hypothèses. Comme toutefois il ne s'agit pas de preuves, l'avocat d'Asufi, Jonathan de Taye dénonce « *des hypothèses au pifomètre* ». Comme un autre de ses avocats, Martin Méchin, demande à l'enquêtrice quelles sont ses conclusions, elle répond, presque en riant, qu'elle n'en a pas, il ne s'agit « *que de constatations* ». Me Machin avance alors l'explication que « *c'est peut-être qu'Ali El Haddad Asufi apportait des vêtements à son ami (El Bakraoui), faisait ses courses, et parfois lui rendait visite à Verviers.* »

Plus fragile encore semble l'accusation d'avoir participé à un trafic d'armes. C'est à partir de l'automne 2018 que les services antiterroristes belges commencent à s'intéresser à une éventuelle filière d'armes en provenance de Hollande. Un renseignement en provenance de deux frères suggère que Mohamed Bakkali cherchait des kalachnikovs, qu'il en avait fixé le prix à 1500 euros, et qu'il était parvenu à s'en procurer quatre, ainsi que des chargeurs. Un des avocats généraux lui-même reconnaît que l'« *on peut s'interroger sur la spontanéité des personnes qui ont été auditionnées deux ans plus tard* », d'autant que ce retard a pour conséquence l'indisponibilité des factures téléphoniques de l'époque, et donc l'impossibilité de vérifier matériellement cette information. Autre piste, selon l'enquêtrice belge, « *une filière hollandaise a été utilisée pour acheter des armes qui se sont retrouvées dans une planque utilisée par les terroristes* ». Ali El Haddad Asufi est dans le viseur des enquêteurs car à l'époque il a effectué deux voyages en Hollande quelques semaines avant les attentats « *pour l'achat de clio* » : « *on peut supposer que « clio » est un mot codé pour désigner autre chose que des voitures* », explique-t-elle. Pour l'accusation, il ne peut s'agir que de kalachnikovs. A l'appui de cette thèse, rapporte Charlotte Piret pour Franceinter.fr : « *une note manuscrite « de la main d'Ibrahim El-Bakraoui », l'un des logisticiens des attentats, retrouvée dans la voiture d'Ali El Haddad Asufi. Sur la note que l'on découvre sur l'écran géant, deux indications : « Remington 1911 Col 45 et CZ Zostana 7, 65 », explique encore l'enquêtrice belge.* » Accroissant le soupçon, les enquêteurs belges disposent d'images de caméras de surveillance montrant Ibrahim el Bakraoui en compagnie d'Asufi le jour du premier voyage à 7h20 le 7 octobre. Les avocats d'Asufi rétorquent que ces images ne prouvent rien, et que leur client est parti tout seul à Rotterdam ce jour-là pour aller s'approvisionner en stupéfiants. L'échange suivant donne une idée du sérieux de certains enquêteurs belges, régulièrement mis en difficulté lors du procès : « *Vous nous avez montré une photo d'un bar à chicha à Rotterdam où s'est rendu Ali El Haddad Asufi. Vous dites que ce bar est un haut lieu du trafic de stupéfiants ...*

- *J'ai dit ça ?*

- *C'est écrit dans votre procès-verbal ! Vous dites aussi qu'il est en contact avec quelqu'un qui est un trafiquant de stupéfiant notoire. C'est à vous de démontrer que ce sont des armes qu'il est allé chercher !*« .

- *Et à vous de démontrer que ce sont des stupéfiants.*

- *Mais non ! Moi je ne dois rien démontrer du tout !* »

Et comme un autre avocat lui demande : « *Je comprends que vous ayez travaillé sur cette hypothèse. Mais avez-vous pu acquérir la certitude qu'Ali El Haddad Asufi est allé chercher des armes aux Pays-Bas ?* », elle répond : « *La certitude, non car on n'a pas de transaction. Mais on a des éléments qui peuvent le laisser penser.* »

L'audition des témoins liés à la filière de Rotterdam, le lendemain 8 mars, par visioconférence, va encore plus fragiliser l'enquête belge. Richard V. et son fils Rick, selon l'accusation, sont ceux qui ont fourni des kalachnikovs à Asufi. Le premier a été convoqué et explique qu'il ne reconnaît aucun des accusés, que leur nom ne lui dit rien, notamment celui d'Asufi. Alors que l'ordonnance de mise en accusation le présente comme un homme aux « *nombreux antécédents pour violences, délits relatifs aux stupéfiants et aux armes* », il précise qu'il n'a jamais été condamné pour des faits de ce genre, et qu'il n'a été condamné qu'une seule fois, « *pour une bagarre de bar* » il y a trente ans. Comme on lui énonce une adresse, correspondant à son entreprise où Asufi se serait rendu ce jour-là, l'homme apporte l'éclaircissement suivant : « *J'ai eu mon bureau à cette adresse, à côté d'un café marocain* ». L'enquêtrice belge, la veille, avait expliqué sans preuves que ce café aurait pu servir de lieu pour effectuer la transaction de kalachnikovs.

Le 10 mars, Asufi donne sa version des faits : « *Oui, j'ai été à Amsterdam le 7 octobre et à Rotterdam le 28 octobre.* » Pour quelle raison ? « *Le 7 octobre, je ne me souviens pas. Je crois que j'ai été me balader, comme souvent. Le 28 c'était Rotterdam donc c'était probablement pour des stupéfiants.* » Sont ensuite évoqués les messages WhatsApp qu'il a échangés avec son cousin en amont de son second voyage dans lesquels il était question de « *clio pour 2200 euros* ». C'est quoi les clio ? demande le président :

« *C'est de la résine de cannabis.*

- *ça correspond à quelle quantité une clio ?*

- *un kilo.*

- *et donc c'est 2.200 euros le kilo ? C'est pas très cher*

- *ça, ça dépend de la qualité, monsieur le président.* »

Et comme un des avocat généraux lui objecte :

« *En un aller-retour à Rotterdam, sans aucun coup de fil, vous pouvez revenir avec cinq kilos de cannabis.*

- *Ah, je ne sais pas. On n'a pas les mêmes contacts alors.*

- *Donc vous maintenez que cette soirée-là, vous n'avez pas eu de contacts relatifs à des armes ? Ni cette soirée-là, ni aucune autre.*

- *Jamais de ma vie ! Je ne vais pas vendre des armes.* »

Ironie du sort, Ali El Haddad Asufi a arrêté une première fois deux jours après les attentats de Bruxelles, alors qu'il se rendait pour un entretien chez un psychiatre : en effet, travaillant à l'aéroport de Zaventem, il avait été témoin des attentats et en avait été profondément choqué. Quand une avocate des parties civiles lui a demandé, le 11 février, s'il se sentait trahi par Ibrahim el Bakraoui, à qui a il avait rendu visite en prison à 41 reprises, il a

répondu : « *Oui, je le considérais comme un ami sincère. On se sent un peu humilié, on se sent bête* ». Ayant très mal vécu, comme on l'a vu au début de ce portrait, son interminable séjour préventif en prison, Asufi espère qu'il va enfin pouvoir être libéré et reprendre une vie normale : « *Peut-être que certains n'attendent rien de ce procès. Moi, j'en attends tout parce que ça fait cinq ans que je ne suis pas écouté.* »

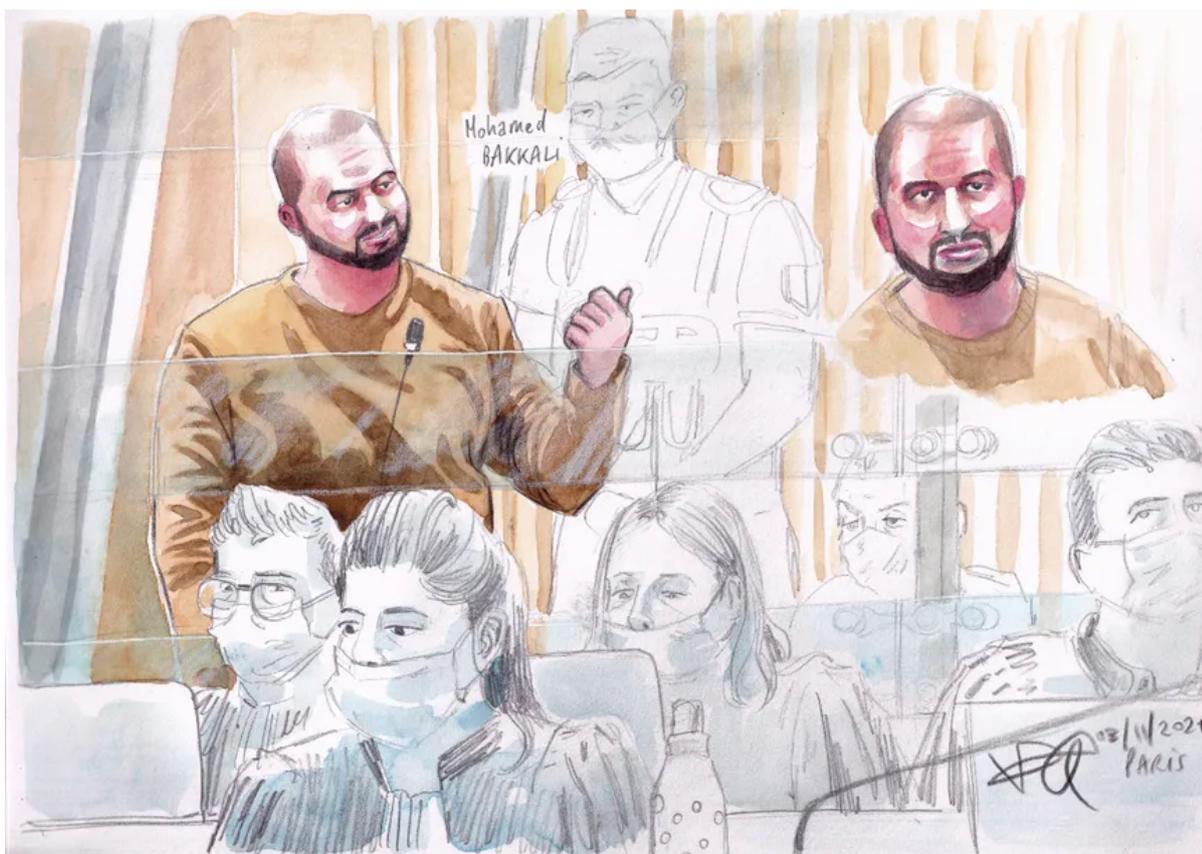
Le 29 juin, alors que le Pnat avait requis contre lui 16 ans de prison avec une peine de sûreté des deux tiers, Ali El Haddad Asufi est condamné à 10 ans avec peine de sûreté des deux tiers, la cour estimant qu' « *Il est mis en cause dans les recherches d'armes. Il a apporté un soutien logistique.* » et alors que ses avocats espéraient qu'il ne soit condamné que pour « *recel de malfaiteurs* », c'est bien pour « *association de malfaiteurs terroristes* » qu'il est condamné.

Le 11 septembre 2023, à l'issue du procès des attentats de Bruxelles, lors du prononcé de la réquisition à son endroit d'une peine de prison à perpétuité, avec cinq autres accusés, Ali el Haddad Asufi s'est effondré, clamant, lors de sa dernière prise de parole : « *je ne suis pas un assassin.* » Lors du verdict quatre jours plus tard, le jury populaire l'a finalement condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement, pour « *assassinat et tentative d'assassinat dans un contexte terroriste* », et « *participation aux activités d'un groupe terroriste* ». A notamment pesé très lourd dans la balance le fait qu'il était [en contact téléphonique quotidien](#) avec son grand ami Ibrahim el Bakraoui pendant la période cruciale, 261 appels ayant été échangés en 264 jours entre le 1^{er} juin 2015 et le 22 mars 2016. Ses avocats avaient en vain [plaidé l'acquittement](#), arguant notamment que les expertises psychologiques n'avaient décelé aucun signe de radicalisation chez lui, que par simple amitié jamais il n'aurait pu participer à l'assassinat de 30 personnes, qu'il n'avait pas de casier judiciaire et était bien intégré dans la société, et que les soupçons d'avoir convoyé des armes ne reposaient sur presque rien.

Mohamed Bakkali

Mohamed Bakkali a déjà été condamné, le 17 décembre 2020, à 25 ans de prison au terme de la procédure de l'attaque du Thalys du 21 août 2015. Un rappel liminaire à ce propos s'impose : ce jour-là, piloté par [Abdelhamid Abaaoud](#), avec qui il est revenu de Syrie ce même mois d'août, Ayoub el Khazzany pénètre dans l'une des rames du train Thalys 9364 en provenance d'Amsterdam et à destination de Paris, armé d'une kalachnikov et de neuf chargeurs pleins, et d'une arme de poing. Après s'être enfermé dans les toilettes, il en sort prêt à faire feu mais est rapidement maîtrisé par des passagers et des militaires étasuniens en civil. Il a le temps de tirer trois balles avec son pistolet, blessant grièvement l'un des militaires. C'est très précisément suite à cette attaque ratée qui aurait pu dégénérer en tuerie de masse, brouillon du 13 novembre 2015, que François Hollande prend la décision, effective le 27 septembre, de participer à des frappes aériennes contre Daech en Syrie, afin de prévenir ce genre d'action². Mohamed Bakkali était déjà incarcéré dans le cadre de la procédure des attentats du 13 novembre quand il s'est retrouvé inculpé dans cette affaire. On le soupçonne d'avoir servi de chauffeur à Ayoub el Khazzany et Abdelhamid Abaaoud, les rapatriant à Bruxelles en deux voyages depuis la Hongrie et l'Allemagne. Les preuves dont on dispose contre lui sont minces mais décisives. En épiluchant la téléphonie de Khalid el Bakraoui, dont Mohamed Bakkali était très proche, avec qui il était associé pour de la contrebande de contrefaçon et donc en contact permanent, les enquêteurs belges en ont déduit que le téléphone de Bakkali avait borné en des points correspondant au parcours du « chauffeur » tant dans l'espace que dans le temps. Comme l'a expliqué l'un d'entre eux au

procès le 2 décembre 2021 : « Le numéro du chauffeur ayant eu des contacts avec Bilal Chatra [NDLA : un des complices du 13 novembre, dont la fonction était d'éprouver la fiabilité du passage par les flots de migrants] et utilisé pour la création d'un compte Facebook appartenant à [Abdelhamid Abaaoud](#), a été inséré dans une base de données, nommée « Mercure », qui regroupe toutes les données téléphoniques des attentats du 13 novembre 2015, et ceux connus en Belgique, soit 8 millions de données. Ce numéro de téléphone est en contact avec l'un des frères el Bakraoui, et le rapprochement sera fait avec le numéro de Mohamed Bakkali grâce à cette base de données, et notamment les données de géolocalisation. » Lors de ce même procès, el Khazzany et Bilal Chatra, autre complice inculpé, ont nié avoir jamais rencontré Bakkali, et ce dernier n'a eu de cesse de plaider la coïncidence et l'orientation à charge de l'investigation. Florilège : « Vous avez fait les calculs disant que le chauffeur a ramené les armes à une date où c'est impossible que ce soit moi car je suis en vacances. El Khazzani, Chatra, ils disent que ce n'est pas moi. Quand ça peut me dédouaner c'est pas crédible mais quand c'est Oussama qui a peut-être le plus menti, on considère que c'est probable. » Mohamed Bakkali a fait appel de sa condamnation et se trouve encore en attente d'être rejugé à l'heure où nous publions ces lignes. Il m'est malheureusement impossible d'entrer dans le détail de cette complexe affaire dans le cadre du présent ouvrage et je renvoie le lecteur au très complet compte-rendu du procès en quatre parties ([1](#), [2](#), [3](#), [4](#)) réalisé par l'Association Française des Victimes de Terrorisme (AFVT).



Mohamed Bakkali, lors du procès des attentats du 13 novembre 2015. © [Radio France](#) - Valentin Pasquier

Âgé de 28 ans au moment des faits, Mohamed Bakkali est né en 1987 et a grandi dans un pavillon avec jardin de la commune de Verviers, dans l'est de la Belgique, dans une fratrie de trois frères et deux sœurs. Son père est arrivé en Europe en 1970 et a trouvé un emploi dans une casse pour voiture. Lors de son interrogatoire de personnalité du 3 novembre 2021, Bakkali a évoqué une enfance heureuse dans une famille unie. Tous les ans, la famille

se rendait en camionnette dans son Maroc originel. Il a reçu une éducation religieuse qui l'a préservé de vices comme l'alcool ou le casino. Du point de vue de la scolarité, il tient la route en primaire mais s'effondre au secondaire, en raison d'un manque d'investissement. « *Je n'étais pas très sérieux, pas très motivé, je voulais gagner ma vie* », explique-t-il. Son grand-frère Abdelmajid, électromécanicien vivant en Angleterre, auditionné le 26 janvier 2022, évoquera quant à lui quelqu'un de « *très intelligent mais un peu trop feignant. Il n'a pas fini ses études contrairement à nous (ses frères et sœurs), on a tous réussi à décrocher nos diplômes* ». Après avoir décroché un BAC professionnel de technicien commercial, entamé une formation de chef de chantier, puis travaillé au noir dans la casse de son père, il se lance en 2013 dans le commerce de contrefaçon de « *baskets, montres, parfums* », en compagnie de Khalid el Bakraoui dont il vient de faire la connaissance dans le cadre d'un cours d'arabe. Entre-temps, il s'est marié une première fois en 2011 et a eu une fille, le couple se séparant en 2012 ; puis une seconde fois la même année. Parmi les accusés présents dans le box, il connaît également [Yassine Atar](#) et Ali El Haddad Asufi, qui sont ses cousins. En 2012 il a effectué un séjour en Égypte pour relancer la contrefaçon à laquelle il s'adonnait en Belgique et pour laquelle il se fournissait en Turquie. Il a ainsi expliqué cette activité : « *La contrefaçon dans les milieux populaires, c'est quelque chose d'anodin. Moi je vendais à des mères de famille. C'est quelque chose qui se fait, il faut pas être un voyou pour faire de la contrefaçon.* » Il avoue être quelqu'un de très religieux - sa femme porte le niqab -, sans toutefois être rattaché à une mouvance en particulier. C'est sa proximité avec les frères el Bakraoui, et un tempérament à l'époque suiviste et irréflecti, qui va le faire plonger dans les procédures du 13 novembre et du 22 mars.

De la mi août à fin septembre 2015, il prête ainsi à Ibrahim el Bakraoui, tout juste de retour de Syrie, et qui lui a confié ses difficultés judiciaires, un appartement situé rue des Chapeliers à Verviers, propriété de de son grand frère Abdelmajid, qui s'est absenté pour plusieurs mois au Maroc avec sa famille.

Toujours pour le compte des frères Bakraoui, il loue au 98 rue des quatre vents, à Molenbeek, un appartement au nom de Fernando Castillo avec une fausse carte d'identité où il apparaît avec une perruque et des lunettes. A ses dires l'appartement devait servir à l'installation d'un atelier de confection de vêtements de contrefaçon.



Toujours pour le compte des frères el Bakraoui, il loue à son nom une voiture, ceux-ci se sentant recherchés et ne voulant pas attirer l'attention.

Plus grave, il a été longtemps soupçonné par les enquêteurs belges d'avoir servi d'intermédiaire pour l'achat dans la ville de Liège de kalachnikovs qui serviront lors des attentats du 13 novembre. Un certain Mohamed E, connu des services de police pour faits de droit commun – mais pas de trafic d'armes – le leur aurait assuré : *« une semaine avant les attentats du 13 novembre 2015, Mohamed Bakkali cherchait six kalachnikovs »/ « Mohamed Bakkali avait fixé le prix des kalachnikovs à 1500 euros l'unité. »* Par ailleurs, selon l'enquête belge, l'analyse des recoupements téléphoniques a permis de démontrer que le 19 septembre 2015, Mohamed Bakkali, Yassine Atar, et Ali El Haddad Asufi se sont rendus à Liège. Sa radicalisation apparente ne joue évidemment pas non plus en sa faveur dans ce genre d'affaire. Lors du procès des attentats le président a ainsi évoqué des SMS faisant référence à la religion, au coran, aux hadiths, à la prière, pointé qu'il refusait que sa femme consulte un médecin homme, qu'un technicien vienne à la maison hors sa présence... Le port du niqab par sa seconde épouse a également été évoqué.

Concernant sa supposée radicalisation, Bakkali avait expliqué lors de son interrogatoire dans le cadre de la procédure de l'attaque du Thalys, le 10 décembre 2020, qu'il ne se voyait pas comme cela, qu'il n'était pas *« pour la violence, la radicalité ni pour les événements qui sont arrivés »*. Il a été trompé par les frères el Bakraoui car *« eux ne montraient pas qu'ils étaient prêts à faire des actes réels. »* A son sens *« Daech n'était pas un État islamique. Ils n'ont retenu de la charia qu'aux punitions. La charia, c'est tout ce qui a trait aux cultes. »* Il dénonce au passage la caricature qui est faite de la charia en Occident : *« Maintenant les occidentaux ne voient dans la charia que les punitions. »* Questionné sur l'immolation du pilote jordanien et ses assassins il avait répondu : *« Brûler une personne ? C'est le pire des péchés. Eux, c'était des gamins, ils sont arrivés dans un pays, on leur a donné des armes et ils ont assouvi des pulsions : les pulsions sur les armes et les pulsions sur les femmes. »* A propos des traces d'intérêt pour la religion retrouvées sur son ordinateur il explique : *« Dans les années 2010-2012, c'était des sujets qui revenaient dans des mosquées, donc c'était des sujets inévitables. Moi je ne me souvenais pas avoir consulté autant que ça. Quand on voit ce PV, on dirait que je ne fais que ça. J'ai calculé mes consultations, en proportion au reste. Ça faisait 0,2 %. Ce n'est pas la réalité de mon activité sur cet ordinateur. Il y a des PDF que j'ai lus car il y avait un intérêt purement théologique et d'autres je ne les ai pas lus. »*

Concernant la participation au trafic d'armes, pour laquelle le parquet anti terroriste belge a ouvert une enquête dès le 17 décembre 2015, il apparaîtra au procès que le témoignage de Mohamed E. est peu fiable, et que rien n'atteste concrètement la participation de Mohamed Bakkali à ce volet de l'opération du 13 novembre. *« L'information n'a pas pu être vérifiée »*, reconnaîtra une enquêtrice belge auditionnée le 7 mars 2022 au procès des attentats. Du reste, le renseignement donné par Mohamed E., qui avait permis d'ouvrir l'enquête sur la filière liégeoise, n'a été exploité qu'à l'automne 2018, délai en conséquence duquel, dicit un des avocats généraux, les factures téléphoniques qui auraient pu attester l'existence des échanges entre les deux hommes ont été effacées entre temps. Il est en outre évident que la date du 19 septembre 2015 – quand Bakkali se serait rendu avec deux des coaccusés à Liège – ne coïncide pas avec la semaine précédant le 13 novembre avancée par le témoin Mohamed E. Le 10 mars, interrogé au sujet de ce déplacement, Ali El Haddad Asufi admettra sa plausibilité : *« Je me rappelle des interrogatoires et tout ça, c'est possible, oui. »* Il n'a pas

de souvenir précis mais il concède qu'il lui est arrivé plusieurs fois de s'y rendre en compagnie de Bakkali, Atar, et Ibrahim el Bakraoui.

Concernant le prêt de l'appartement de Verviers, sa ligne de défense initiale est qu'il y a participé uniquement pour rendre service à ses amis el Bakraoui qu'il savait alors recherchés. Son grand frère Abdelmajid expliquera au procès : *« Il a fait une grosse bêtise, il met pas un inconnu dans mon appartement, je fais pas confiance comme lui, moi. » / « Il a mis quelqu'un dans mon appart. J'aurais jamais été d'accord. Je peux pas mettre un inconnu comme ça dans mon appart'. Et si quelque chose arrive comme c'est le cas aujourd'hui ? Moi j'ai des enfants, on aurait pu m'accuser, je pense à tout ça avant. »* Lors d'une audition précédente, Abdelmajid avait décrit son frère comme *« le pigeon de service qui a deux mains gauches et qui serait tombé sur des loups »*.

Et dans son [testament audio](#), Ibrahim el Bakraoui a tenu à dédouaner son ami Bakkali avec le même argumentaire : *« Je voudrais faire une déclaration publique concernant Bakkali Mohamed. Donc voilà : les maisons qui ont été louées à Auvelais Schaerbeek par Bakkali Mohamed sous une fausse identité, a été fait suivant requête. Il a loué ces maisons pour me faire plaisir, il l'a fait au nom de notre amitié car je lui a dit que j'étais recherché et que j'avais besoin d'un peu de temps avant de me rendre. Donc il a loué ces maisons au nom de notre amitié. Il ne savait pas ce qu'il y avait dedans, et à quoi allait servir cela. Donc il fait tout cela sans connaissance de cause. La voiture aussi qui s'est approchée des maisons, c'est moi qui la conduisais, et il l'a louée car j'étais recherché, et donc je ne pouvais pas louer de véhicule. Sous son nom il a donc loué ce véhicule pour que je puisse me déplacer. Encore une fois, Bakkali Mohamed n'est au courant de rien, il ne savait pas ce qu'il y avait ni ce qui se tramait, il pensait rendre service tout simplement. A toi Mohamed, je te demande pardon pour les problèmes que je t'ai causés, mais je ne savais pas faire autrement. J'espère que tu trouveras la force de me pardonner un jour. »*

Nous avons employé l'expression de « ligne de défense initiale », mais en fait il n'y en aura pas d'autre : le 26 janvier 2022, jour de son interrogatoire, Mohamed Bakkali annonce à la surprise générale, comme Ossama Krayem mais pour des raisons différentes, sa décision de faire valoir son droit au silence.

Il se justifie ainsi : *« Je ne suis pas en capacité de répondre. J'ai eu un autre procès, j'y suis allé avec beaucoup d'espoir, j'ai pris une peine très lourde... ma parole est toujours suspecte, n'a pas de valeur. J'ai eu beau jouer le jeu, ça n'a rien changé. Ce procès a été compliqué pour moi depuis le début. Les cinq semaines de parties civiles, ça m'a achevé. Je n'ai plus la force de me battre, de m'expliquer. Je l'ai fait une fois, je me suis battu, j'ai été condamné pour quelque chose que je n'ai pas fait.*

- *ça risque de vous être défavorable*, lui objecte le président.

- *Je suis dans un cadre où tout m'est défavorable*, répond Bakkali, *j'ai retourné la question dans tous les sens. J'ai fait un certain nombre de déclarations et ce seront mes déclarations. »*

Bakkali avait évoqué lors de son interrogatoire de personnalité la dureté de ses conditions de détention qui avaient profondément altéré son bien-être et même sa santé mentale : *« Je vais pas être trop long par rapport à l'isolement, plusieurs en ont parlé, c'est pas pour me plaindre, ça ne rentre pas en opposition avec la souffrance des victimes, ça il faut bien qu'ils le comprennent. Mais l'isolement c'est nous priver de ce qui fait de nous des êtres humains,*

ça impacte sur le psychisme, on n'a pas toujours un comportement très rationnel »/ « Matériellement c'est vrai qu'on a des choses que dans d'autres endroits il n'y a pas, mais la relation sociale... Sur le long terme, ça a des effets dévastateurs l'isolement. » Les quinze premiers mois de détention, après son arrestation le 26 novembre 2015, il n'a pas eu droit à un seul parler.

Cette décision de conserver le silence a non seulement surpris, mais même ému les différentes personnes chargées de l'auditionner le 26 janvier, du président aux avocats généraux, en passant par les avocats des parties civiles et de la défense. Contrairement à des accusés comme [Mohamed Abrini ou Salah Abdeslam](#), qui n'ont pas inspiré de sympathie à grand monde, son esprit structuré, ses réponses construites, ses études de sociologie accomplies en prison, ont favorablement frappé les esprits. Il avait ainsi expliqué à la cour ce cheminement intellectuel : *« À la base je savais pas ce que c'était, je voulais faire de l'ethnologie pour expliquer les origines, j'ai découvert la sociologie que j'ai appréciée, ça m'a apporté beaucoup, ça m'a permis de résister à ce qui m'arrivait » / « Je n'ai pas de problèmes avec ce constat, je pense que j'ai pas de problèmes de capacités intellectuelles. Mais je pense que la plupart des personnes sont capables de faire des études, j'ai pas eu la motivation jeune, je l'ai eue en prison »/ « Ça m'a permis de complexifier ma notion des choses. J'étais en train d'apprendre ce que je ne vivais plus ».*

Pour sa première prise de parole au procès des attentats, le 15 septembre 2020, Mohamed Bakkali avait sobrement déclaré : *« Monsieur le président, je reconnais avoir commis certains actes et j'en conteste d'autres, voilà. »*

Le 29 juin 2022, alors que le Pnat avait requis contre lui la réclusion à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 22 ans, Mohamed Bakkali, reconnu coupable d'association de malfaiteurs terroristes, a été condamné à 30 ans de prison assortis d'une période de sûreté des deux tiers, la cour ayant estimé qu'il *« a joué un rôle primordial dans l'organisation des attentats »*. Ces 30 ans s'ajoutent aux 25 auxquels il a déjà été condamné dans le cadre la procédure de l'attaque du Thalys.

François Belliot

Notes :

1.Nous avons longuement exposé ce point dans notre ouvrage *Le massacre de Charlie Hebdo, l'enquête impossible*, pp. 284-305

2.Ce n'est pas une blague... Flamby a vraiment décidé de mener des bombardements aériens non plus seulement en Irak mais en Syrie en réponse à l'entrée d'un homme entrant dans un train Thalys avec une kalachnikov.

*

Articles précédant :



[Attentats du 13 novembre 2015 : contexte et déroulement](#)

Par [François Belliot](#), 25 novembre 2023



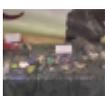
[Le trio du Bataclan... et celui qui aurait pu en faire partie](#)

Par [François Belliot](#), 28 novembre 2023



[13 novembre : Le trio des terrasses](#)

Par [François Belliot](#), 11 décembre 2023



[13 novembre : pas facile de se faire sauter...](#)

Par [François Belliot](#), 14 décembre 2023



[Les deux Autrichiens du 13 novembre](#)

Par [François Belliot](#), 17 décembre 2023

La source originale de cet article est francoisbelliot.fr
Copyright © [François Belliot](#), francoisbelliot.fr, 2024

Articles Par : **[François Belliot](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca